



COMITE DEPARTEMENTAL DE VOL LIBRE DE L'AVEYRON (CDVLA)

Règlement Intérieur

Conformément aux statuts le CDVLA édicte ce règlement intérieur approuvé lors de l'AG du 08/01/2022. Il pourra être modifié ou complété par le comité directeur et sera alors obligatoirement soumis à vote lors de la prochaine Assemblée Générale.

1. Le comité directeur peut coopter tous licenciés volontaires pour mener à bien une action dans le cadre du CDVLA. Le président rappelle que le CDVLA et surtout les actions qu'il mène concernent tous les licenciés FFVL des clubs et écoles de l'Aveyron, et demande à chacun de s'investir dans la vie de l'association.

2. Le montant de la cotisation annuelle est modifiable tous les ans à l'occasion de l'AG :

Jusqu'à nouvel ordre :

- pour les Clubs : 15 €

- pour les primo licenciés : 10€

Il est permis, sans obligation, que les extérieurs au département qui volent souvent sur nos sites s'inscrivent au CDVLA pour participer à tout ce que l'on met en place.

3. Le CDVLA ne propose pas d'activité ouverte aux non licenciés au titre de l'article 4 des statuts.

5. Les frais de déplacements pour représentation du CDVL sont remboursés sur justificatifs et après validation d'une note de frais par le Comité Directeur. Le montant des indemnités kilométriques à considérer est fixé à 30 centimes du kilomètre ou au choix remboursement des frais d'essence.

6. Seuls le (la) Président(e) et le (la) Trésorier(e) sont habilités à signer pour toute opération à effectuer sur le compte bancaire du CDVLA.

7. Embauche d'un animateur juillet aout

Consignes animateur, responsable navette saison été :

EN TEMPS QUE NAVETTE MAN

- il est responsable de la navette de son entretien

- il est responsable en cas d'infractions au code de la route
 - o Point clef ne pas accepter de surcharge, l'assurance ne couvre que 8 passagers.
- Il est responsable de la caisse, à ce titre :
 - o Il remplit les 2 fiches à chaque navette :
 - la feuille de caisse,
 - la fiche extérieur CDVL (Pour assurance non membre permanent du CDVLA)
 - o Il vend les tickets par carnet de 5 au tarif fixé annuellement, soit 10 € pour 5 tickets à 2 € tarif unique décidé pour 2022 .
- toute les fins de semaine les recettes espèces et chèques doivent être déposés à la banque courtois sur le compte du CDVLA, le récépissé doit être remis au trésorier.
- Informer le trésorier en cas de problèmes mécaniques, manque de tickets, etc ..
- Avoir un minimum de 3 personnes pour effectuer une rotation.
- En saison juillet / aout : la navette fonctionne sur le site de la Puncho de 13h00 à 20h00. Horaires et journées de fonctionnement aménageable en fonction de la météo.
- En fin de mois un bilan est fait avec le trésorier (ou/et le président) sur la corrélation des tickets vendus et des sommes encaissées.
- Les rechargements en carburant sont faits à la station TOTAL sur le compte du CDVLA réglé en fin de saison.

EN TEMPS QUE REGULATEUR BRUNAS/NOVIS

Les journées où les conditions météo imposent de voler sur Brunas ou Novis, le navette man assure la fonction de régulateur sur ces décos dans les mêmes horaires.

Points clefs :

- Obliger les PARAPENTISTES à respecter les zones de préparation, de gonflage, d'envol et de poser.
- Empêcher le public d'accéder de la zone de déco, insister sur le danger des suspentes très coupantes lors du décollage, et surtout attention aux petits enfants.

EN TEMPS QU'AGENT D'ENTRETIEN

En cas de mauvaises conditions météo, pour compléter les heures manquantes, il sera demandé d'exécuter quelques menus travaux d'entretien sur les sites et sur le chalet de BRUNAS.

- Le navette man est en écoute sur la fréquence fédé 143,9875.

8. Règlement navette hors juillet aout ou hors conduite par un conducteur rémunéré par CDVLA :

La navette est sur le parking de Millau plage, laissée en accès libre et gratuitement aux membres du CDVLA.

Les clés sont déposées à l'accueil du camping Larribal ou dans un coffre à code fixé sur le mur du bâtiment sanitaire du camping en cas d'absence d'Eric et Sandrine.

Le rendez vous quotidien en condition de vol est fixé à 13h30. Si les candidats à la montée sont plus nombreux, les présents s'organisent pour faire le nombre de rotations nécessaires, de même, il est souhaitable de se concerter pour organiser la redescente de la navette en fin de journée.

Un carnet de bord est mis en place dans le véhicule. Tout membre qui s'installe au volant ne serait-ce que pour un court trajet doit le remplir.

Conditions d'emprunt :

- Uniquement pour les navettes Pouncho
- Etre membre du CDVLA
- Avoir au moins 3 ans de permis de conduire
- **Le conducteur emprunteur est responsable en cas d'infractions au code de la route.**
- Par rotation être au minimum 5 et au maximum 9, chauffeur compris, l'assurance ne couvre que 8 passagers.
- Remplir le carnet de bord navette : nom et prénom du conducteur, date, heure de prise de volant, heure de fin, kilomètres parcourus, personnes transportées.
- Le conducteur prévient le trésorier quand il y a lieu de faire un plein.
- En fin de journée il devra ramener les clés au camping Larribal.

Sorties de CLUB :

Le CDVLA privilégie le plus grand nombre, quand ça vole à la Pouncho, la navette reste à Millau.

Quand ça ne vole pas à la Pouncho (nord fort ou sud fort), la navette peut être demandée par un club pour aller découvrir un autre site du département ou dans un département adjacent. Une demande informelle doit être faite par le club qui organise la sortie auprès du président du CDVLA, afin d'éviter les conflits de réservation. La navette est prêtée gracieusement par le CDVLA elle doit être ramenée propre et le plein fait.

La condition stricte d'utilisation est d'un minimum de 5 personnes et maxi 9 conducteur compris. A moins de 5, on ne prend pas un véhicule qui fait entre 11 et 13 litres aux 100kms.

Action de formation avec professionnel où le prêt peut être étudié, formation sur Millau de demi journée organisée par un club, ou formation handi pour le transport des bénévoles et éventuellement fauteuils.

Récup cross de groupe :

Si la navette est disponible, c'est possible, dans les mêmes conditions mais sans préavis, à partir de 4 pax à récupérer dans le même secteur. Partage du recombêtement en carburant par les crosseurs récupérés sur la base de 12L par 100 kms. Inscription des conducteurs à chaque changement de conducteur.

Ce que l'on s'Interdit :

Emploi de la navette à des fins professionnelles.

Prêt de la navette à des clubs hors CDVLA.

9 – Sécurité

Le CDVLA en appelle à tous ses membres, aux premiers rangs desquels se trouvent les professionnels pour que non seulement nous respectons les règles établies sur nos sites mais que nous les fassions respecter aux extérieurs.

- respects des zones de préparation
- respects des zones de gonflage
- respects des zones de posé
- respects des zones d'envol
- respects des approches atterrissage
- respect des zones de parking en particulier déco Pouncho ouest: dépose oui, stationnement non et fermeture de la barrière à chaque passage.

10. Le bureau s'appuie sur des membres bénévoles pour déléguer certaines missions :

- des responsables par site : relations et manches à air.
- un responsable communication.
- un responsable matériels.
- un responsable espace aérien.
- un responsable navette.

Modifié en AG le 08/01/22

Jean-Jacques CANTAGREL
Président du CDVLA